

Après les incendies sur le Ménez-Hom, le berger Patrick Sastre revient sur l'absence d'entretien des bandes pare-feu et les manquements des pistes pour les pompiers. Un problème qui dure.

« Un prochain incendie de printemps verra le Ménez-Hom brûlé comme par le passé, malgré les sommes dépensées », écrivait Patrick Sastre aux techniciens du Département... en 2014. L'incendie du 5 juin dernier lui a donné raison. Ce jour-là les flammes ont dévoré 60 hectares de landes et fait se déployer un total de 295 pompiers. Quinze jours après, le sinistre se répétait, n'emportant « que » 4 ha de landes. Certes bien en deçà des 1 700 ha brûlés dans les monts d'Arrée en juillet. Il n'empêche, l'éleveur de la bergerie du Ménez-Hom, à Dinéault, en a plus qu'assez qu'on ne l'écoute pas. Lui, qui depuis 2011, a un contrat avec le Département pour prévenir des incendies, grâce au pastoralisme, sur 23 ha.



Les ajoncs accélèrent les incendies

Le berger au franc-parler n'y va pas par quatre chemins : « Les landes du Ménez-Hom sont mal gérées depuis plusieurs décennies par les techniciens conservationnistes (*) dont le seul horizon de gestion est de faire de la monoculture d'ajoncs ». Patrick Sastre prévient d'emblée qu'il ne reproche rien aux élus. Ces griefs ? « Les bandes pare-feu ne sont pas entretenues. Certaines sont recouvertes d'ajoncs dépassant les deux mètres. Ils doivent donc être abaissés au ras du sol afin que les brebis puissent y paître et ainsi éviter les incendies. C'est vraiment méconnaître les bêtes que d'imaginer qu'elles vont manger du vieil ajonc beaucoup trop épais ». Ces bandes pare-feu problématiques, d'une surface d'environ 900 m par 100 m, représenteraient quelque 8 ha à couper, selon le berger qui souhaiterait que son « expertise d'éleveur soit prise en compte ».

Sanctuariser plus pour brûler plus

Selon le berger, ces bandes pare-feu pourraient avoir une autre vocation. « On pourrait y faire pousser des cultures courtes, verte l'été, comme la luzerne, l'herbe semée le lin, etc. ». Mais non. La nature est ici « sanctuarisée » au profit d'un ajonc d'Europe qui n'est arrivé qu'après-guerre. « Les agriculteurs, qui le broyaient pour du fourrage ou de la litière, l'ont en partie substitué à l'ajonc local car plus volumineux, plus haut, mais aussi plus inflammable », raconte ce géologue et écologue de formation. « À quoi sert-il de sanctuariser la nature en refusant d'en couper une petite partie, si un incendie vient en ravager beaucoup plus ? », questionne-t-il.

Des pistes de défense inadaptées

Autre problème pointé par Patrick Sastre : « Les pistes DFCI ne sont pas aux normes ! ». Ces voies de Défense des Forêts Contre l'Incendie qu'utilisent les pompiers pèchent, selon le code forestier, sur plusieurs critères : « La largeur des voies est insuffisante (4 mètres demandés) ; les aires de retournement sont inexistantes (1 par km) ; idem pour les aires de croisement (1 sur 500 m) et enfin je constate une absence de débroussaillage bilatéral de 12 m ». Les secours apprécieraient.

(*) Nous n'avons pas pu joindre les techniciens du Département.